



## OPÉRATIONS PRÉVENTIVES CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR EN MONTÉRÉGIE

**Dunham, le 17 août 2006** – La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (DSP), en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procéderont dans les prochains jours à des opérations préventives de contrôle de la rage chez le raton laveur. « Ces opérations ont pour objectif d'ériger une barrière pour empêcher la progression au Québec d'une épidémie de rage du raton laveur similaire à celle qui sévit présentement dans le nord-est des États-Unis et dont deux cas de la même souche ont été découverts en juin et juillet dernier en Montérégie », explique Dre Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique de la Montérégie. « Rappelons toutefois qu'aucun cas de rage associé à cette souche n'a été répertorié chez l'humain au Québec et que nous comptons sur la collaboration des Montérégiens pour le signalement des animaux morts ou ayant un comportement anormal dans leur voisinage ».

### **Largage de vaccins – entre le 19 août et le 22 août 2006**

La première opération consiste au largage aérien d'appâts vaccinaux qui immunisent les rats laveurs lorsque ceux-ci les consomment. Quelques 120 000 vaccins seront distribués sur un territoire de 1900 km<sup>2</sup> couvrant en partie les MRC de Haut-Richelieu, de Rouville, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, soit environ 70 appâts au km<sup>2</sup>. Ce territoire est délimité par l'autoroute 10 au nord, la frontière américaine au sud, la rivière Richelieu à l'ouest et la route 253 à l'est. Les appâts vaccinaux se présentent sous la forme de petits cubes étiquetés de couleur brune verdâtre de la grosseur d'un biscuit.

Ce vaccin ne présente pas de danger pour les animaux et les personnes qui y seraient exposés accidentellement. Cependant, par mesure de prudence, la DSP de la Montérégie recommande de ne pas toucher aux appâts vaccinaux. Toute personne qui entre en contact avec un appât perforé ou brisé doit téléphoner au numéro qui apparaît sur l'objet afin que la DSP puisse répertorier les cas de postexposition accidentelle au vaccin. Les expériences passées ont démontré que la grande majorité des appâts vaccinaux sont consommés dans un délai de 8 à 10 jours. Par ailleurs, les vaccins sont inefficaces après quelques mois et toutes les précautions sont prises pour que ceux-ci ne soient pas largués dans les zones habitées.

### **Intervention au point d'infection – du 27 août au 10 septembre 2006**

Durant cette opération, d'une durée de 15 jours et couvrant 310 km<sup>2</sup>, plus de 2500 cages à capture vivante seront installées sur le terrain dans le but de capturer les rats laveurs et les mouffettes. Ce travail sera réalisé par une équipe de 34 trappeurs professionnels de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec qui seront jumelés en équipe de deux avec les membres d'une équipe vétérinaire du MAPAQ. La zone d'intervention couverte se situe aux alentours de la municipalité de Dunham, soit près de l'endroit où ont été découverts cet été les deux rats infectés. « Sur la plus grande partie de ce territoire (230 km<sup>2</sup>), les rats laveurs et les mouffettes seront vaccinés puis relâchés. Sur l'autre partie (80 km<sup>2</sup>), une réduction du nombre de ces deux espèces sera faite et ces spécimens serviront à identifier si d'autres cas de rage pourraient être présents. Les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés » a indiqué M. Pierre Canac-Marquis, coordonnateur des opérations pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. « Les vétérinaires du MAPAQ supervisent l'opération de vaccination afin de s'assurer que celle-ci soit effectuée dans le respect des règles en vigueur au Québec », a précisé Dre Hélène Bergeron du MAPAQ. Les modèles de cage qui serviront à piéger sont tous conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté.

De son côté, l'ACIA se chargera des analyses. « Des vétérinaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments contribuent à l'intervention et leur tâche consiste à prélever des échantillons sur les animaux capturés afin de savoir si ces derniers sont infectés », a précisé Sonja Laurendeau, vétérinaire et responsable du contrôle des maladies à l'ACIA. « Le laboratoire de référence de l'ACIA effectuera les analyses. Les résultats seront ensuite transmis au comité scientifique chargé de l'étude épidémiologique. Si de nouveaux animaux infectés étaient découverts, le comité scientifique analyserait différents scénarios d'interventions complémentaires et ferait rapport aux autorités de santé publique de même qu'aux autres ministères impliqués afin que les meilleures décisions soient prises pour la suite des opérations.

### Informations à la population

La rage est une maladie mortelle. Chez l'humain, elle peut être prévenue, avant que les symptômes n'apparaissent, par l'administration rapide d'un vaccin après une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse.

La population des MRC de Haut-Richelieu, de Rouville, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska est invitée à signaler les rats laveurs trouvés morts. Il faut aussi éviter d'approcher les animaux sauvages ou inconnus et signaler tout cas de chien, de chat, de raton laveur, de mouffette et de renard qui semble désorienté, anormalement agressif ou paralysé. Pour tout signalement ou pour toute information à propos de la rage, les gens peuvent communiquer avec **Services Québec au numéro 1 800 363-1363** ou consulter le [www.rsss16.gouv.qc.ca/santepublique](http://www.rsss16.gouv.qc.ca/santepublique).

En cas de morsure ou d'exposition à un animal domestique ou sauvage suspecté de rage, la plaie ou la partie du corps exposée doit immédiatement être lavée à l'eau et au savon pendant dix minutes. La personne exposée doit communiquer rapidement avec le service Info-Santé CLSC. Un intervenant y est accessible 24 heures par jour. Le MAPAQ demande à la population située à moins de 15 km de Dunham de garder leurs animaux à l'intérieur pendant toute la durée de l'opération, soit du 27 août au 10 septembre. La vaccination régulière des chiens et des chats contre la rage est toujours recommandée et il est également suggéré aux propriétaires d'autres types d'animaux qui vont à l'extérieur de consulter leur vétérinaire pour évaluer la pertinence de les vacciner.

Ces opérations préventives sont issues de la recommandation du comité scientifique d'experts sur la rage où siègent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie (DSP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ces opérations seront réalisées avec la collaboration de la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) et le soutien de la ferme expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

–30–

Sources:	ASSS de la Montérégie Jean-François Lapierre Agent d'information Tél. : (450) 928-6777, poste 4208	MAPAQ Harold Tremblay Agent d'information Tél. : (418) 380-2100, poste 3744
	MRNF Marie Barrette Relations avec les médias Cellulaire : (418) 953-2256	ACIA Service des relations avec les médias (613) 228-6682